

## MasterFlow 649 GROUT PART B

Version 2.0      Date de révision: 11/22/2021      Numéro de la FDS: 000000261487      Date de dernière parution: 08/28/2020  
Date de la première version publiée: 08/28/2020

---

**SECTION 1. IDENTIFICATION**

Nom du produit : MasterFlow 649 GROUT PART B  
Code du produit : 000000000051680977 000000000051680977  
Autres moyens d'identification : MFlow 649 GRT PTB

**Détails concernant le fabricant ou le fournisseur**

Nom du fournisseur : MBSCS Canada, Inc.  
Adresse : 7111 Syntex Drive, 3rd Floor  
Mississauga ON L5N 8C3  
Numéro d'appel d'urgence : ChemTel: +1-813-248-0585;  
Numéro National d'Appel en cas d'Urgence : USA: +1-800-255-3924 ChemTel contract no. MIS9240420

**Utilisation recommandée du produit et restrictions d'utilisation**

Utilisation recommandée : Injection de coulis ou autres applications  
Restrictions d'utilisation : Réservé aux utilisateurs industriels et professionnels.

---

**SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS****Classement SGH en conformité avec les règlements sur les produits dangereux**

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique : Catégorie 3

**Éléments d'étiquetage SGH**

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger : H331 Toxique par inhalation.  
H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.  
H302 Nocif en cas d'ingestion.  
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.  
H335 Peut irriter les voies respiratoires.  
H361d Susceptible de nuire au fœtus.  
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

---

## MasterFlow 649 GROUT PART B

Version 2.0      Date de révision: 11/22/2021      Numéro de la FDS: 000000261487      Date de dernière parution: 08/28/2020  
Date de la première version publiée: 08/28/2020

---

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

## Conseils de prudence

:

**Prévention:**

P201 Se procurer les instructions spéciales avant utilisation.  
P202 Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.  
P261 Éviter de respirer les brouillards ou les vapeurs.  
P264 Se laver la peau soigneusement après manipulation.  
P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.  
P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.  
P272 Les vêtements de travail contaminés ne doivent pas sortir du lieu de travail.  
P273 Éviter le rejet dans l'environnement.  
P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.

**Intervention:**

P301 + P312 + P330 EN CAS D'INGESTION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin en cas de malaise. Rincer la bouche.  
P301 + P330 + P331 EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir.  
P303 + P361 + P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/ Se doucher.  
P304 + P340 + P310 EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin.  
P305 + P351 + P338 + P310 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin.  
P308 + P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.  
P333 + P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.  
P363 Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.  
P391 Recueillir le produit répandu.

**Stockage:**

P403 + P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.  
P405 Garder sous clef.

**Elimination:**

P501 Éliminer le contenu/ récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.

## MasterFlow 649 GROUT PART B

Version 2.0      Date de révision: 11/22/2021      Numéro de la FDS: 000000261487      Date de dernière parution: 08/28/2020  
 Date de la première version publiée: 08/28/2020

**Autres dangers**

Aucun(e) à notre connaissance.

**SECTION 3. COMPOSITION/ INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS**

Substance/mélange : Mélange  
 Nature chimique : agent durcisseur

**Composants**

Nom Chimique	Nom commun/Synonyme	No.-CAS	Concentration (% w/w)
Acides gras, tall-oil, produits de réaction avec de la tétraéthylène-pentamine	Acides gras de tallöl, produits de réaction avec la tétraéthylène-pentamine	68953-36-6	>= 70 - < 90
2,2'-iminodi(éthylamine)	Diéthylènetriamine	111-40-0	>= 0 - < 20
3,6,9-triazaundécane-1,11-diamine	Tétraéthylène-pentamine	112-57-2	>= 5 - < 10
N,N'-bis(3-aminopropyl)éthylènediamine	N,N'-Bis(3-aminopropyl)éthylènediamine	10563-26-5	>= 0 - < 20
triéthylènetétramine	Trientine	112-24-3	>= 0 - < 20
2,4,6-tri-(diméthylaminométhyl)phénol	2,4,6-Tris(diméthylaminométhyl)phénol	90-72-2	>= 1 - < 5
N,N-bis(2-aminoéthyl)éthylènediamine	N,N-Bis(2-aminoéthyl)éthylènediamine	4097-89-6	>= 0 - < 5
acide benzoïque, 2-hydroxy-	Acide salicylique	69-72-7	>= 0 - < 1
Fatty acids, C18-unsatd., trimers, compds. with oleylamine	Trimères d'acides gras insaturés en C <sup>18</sup> , composés avec l'oléylamine	147900-93-4	>= 0.1 - < 1
N-(2-aminoéthyl)-1,3-propanediamine	N-(2-Aminoéthyl)propane-1,3-diamine	13531-52-7	>= 0 - <= 5

La concentration réelle est retenue en tant que secret industriel

**SECTION 4. PREMIERS SECOURS**

Conseils généraux : Les secouristes doivent veiller à leur propre protection.  
 Retirer immédiatement les vêtements souillés.

## MasterFlow 649 GROUT PART B

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 08/28/2020
2.0	11/22/2021	000000261487	Date de la première version publiée: 08/28/2020

- 
- |   |   |  |
|---|---|--|
| En cas d'inhalation                               | : | En cas de malaise après inhalation de vapeurs/aérosols : Air frais, secours médical.   |
| En cas de contact avec la peau                    | : | Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon.<br>En aucun cas n'utiliser de solvant.<br>En cas d'irritation, consulter un médecin.  |
| En cas de contact avec les yeux                   | : | En cas de contact, rincer les yeux immédiatement avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes.<br>Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage.<br>Enlever les lentilles de contact.<br>Demander conseil à un médecin.                     |
| En cas d'ingestion                                | : | Rincer immédiatement la bouche et faire boire 200-300 ml d'eau, secours médical.<br>Ne provoquer les vomissements que si cette recommandation provient d'un centre anti-poison ou d'un médecin.  |
| Principaux symptômes et effets, aigus et différés | : | Toxique par inhalation.<br>Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.<br>Nocif en cas d'ingestion.<br>Peut provoquer une allergie cutanée.<br>Peut irriter les voies respiratoires.<br>Susceptible de nuire au fœtus. |
| Avis aux médecins                                 | : | Traiter de façon symptomatique.  |

---

**SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**

- |   |   |  |
|---|---|--|
| Moyens d'extinction appropriés                      | : | Mousse<br>Eau pulvérisée<br>Poudre sèche<br>Dioxyde de carbone (CO2)   |
| Moyens d'extinction inappropriés                    | : | jet d'eau  |
| Produits de combustion dangereux                    | : | oxydes d'azote<br>Oxydes de carbone<br>fumées<br>noir de carbone<br>gaz/vapeurs corrosifs  |
| Information supplémentaire                          | : | Le danger dépend des produits et des conditions de combustion.<br>L'eau d'extinction contaminée doit être éliminée conformément aux réglementations officielles locales. |
| Équipements de protection particuliers des pompiers | : | Les pompiers doivent être équipés d'un masque à oxygène autonome et d'un matériel anti-feu.  |

## MasterFlow 649 GROUT PART B

Version 2.0      Date de révision: 11/22/2021      Numéro de la FDS: 000000261487      Date de dernière parution: 08/28/2020  
Date de la première version publiée: 08/28/2020

---

**SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE**

- Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence : Utiliser un vêtement de protection individuelle.  
Ne pas inhaler les vapeurs/aérosols/brouillards de pulvérisation.  
Appliquer les mesures habituelles de précaution aux produits chimiques pour la construction
- Précautions pour la protection de l'environnement : Retenir l'eau souillée/l'eau d'extinction d'incendie.  
Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.
- Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage : Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure).  
Ramasser à l'aide d'un moyen adapté et éliminer.
- 

**SECTION 7. MANIPULATION ET STOCKAGE**

- Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Mesures préventives habituelles pour la protection contre l'incendie.
- Conseils pour une manipulation sans danger : Manipuler et ouvrir les récipients avec prudence.  
Porter un équipement de protection individuel.  
Éviter le contact avec la peau et les yeux.  
Éviter la formation d'aérosols.  
Maintenir les récipients hermétiquement clos.  
Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.
- Conditions de stockage sûres : Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré.  
Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement.  
Respecter les mises-en-garde de l'étiquette.  
Les installations et le matériel électriques doivent être conformes aux normes techniques de sécurité.
- Information supplémentaire sur les conditions de stockage : Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais, bien ventilé à l'écart de toute source d'inflammation, chaleur ou flamme.  
Protéger de l'action directe des rayons de soleil.  
Stocker à l'abri du gel.
- Température de stockage recommandée : > 4 °C
- Pour en savoir plus sur la stabilité du stockage : PROTÉGER CONTRE LE GEL PENDANT LA SAISON FROIDE (INFÉRIEUR À 40°F/5°C).
-

## MasterFlow 649 GROUT PART B

Version 2.0      Date de révision: 11/22/2021      Numéro de la FDS: 000000261487      Date de dernière parution: 08/28/2020  
 Date de la première version publiée: 08/28/2020

## SECTION 8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/ PROTECTION INDIVIDUELLE

## Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Composants	No.-CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle / Concentration admissible	Base
2,2'-iminodi(éthylamine)	111-40-0	VME	1 ppm	ACGIHTLV
		valeur REL	1 ppm 4 mg/m3	NIOSH
		VME	1 ppm 4 mg/m3	29 CFR 1910.1000 (Table Z-1-A)
		TWA	1 ppm 4.2 mg/m3	CA AB OEL
		TWA	1 ppm	CA BC OEL
		VEMP	1 ppm 4.2 mg/m3	CA QC OEL
		TWA	1 ppm	ACGIH
triéthylènetétramine	112-24-3	LMPT	0.5 ppm 3 mg/m3	CA ON OEL

**Mesures d'ordre technique** : Assurer une ventilation adéquate.

## Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire : Porter un appareil respiratoire certifié approprié si les limites d'exposition peuvent être dépassées.  
Utiliser la protection respiratoire approuvée par NIOSH.

Protection des mains

Remarques : Porter des gants protecteurs résistant aux produits chimiques. Compte tenu de la diversité des types, il y a lieu de respecter le mode d'emploi des producteurs.

Protection des yeux : Des lunettes de sécurité bien ajustées (contre les agents chimiques) et un écran facial.

Protection de la peau et du corps : La protection corporelle doit être choisie en fonction de l'activité et de l'exposition possible, p.ex.: protection pour la tête, tablier, bottes de protection, tenue de protection contre les produits chimiques.

Mesures de protection : Ne pas respirer les gaz/vapeurs/aérosols.  
Éviter le contact avec la peau, les yeux, les vêtements.  
Appliquer les mesures habituelles de précaution aux produits chimiques pour la construction

Mesures d'hygiène : Lors de l'utilisation, ne pas manger, ni boire, ni fumer.  
Se laver les mains et/ou le visage avant les pauses et après le travail.  
Après le travail, veiller à la propreté et au soin de la peau.

## MasterFlow 649 GROUT PART B

Version 2.0      Date de révision: 11/22/2021      Numéro de la FDS: 000000261487      Date de dernière parution: 08/28/2020  
Date de la première version publiée: 08/28/2020

---

Les gants doivent être contrôlés régulièrement et avant chaque usage. Remplacer si nécessaire (en cas de petites fuites p.ex.).

---

**SECTION 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES**

Aspect	:	liquide
Couleur	:	ambre
Odeur	:	ammoniacal(e)
Seuil olfactif	:	non déterminé
pH	:	Donnée non disponible
Point de fusion	:	Donnée non disponible
Point de congélation	:	Donnée non disponible
Point d'ébullition	:	> 200 °C
Point d'éclair	:	163 °C
		Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.
Taux d'évaporation	:	Donnée non disponible
Inflammabilité (liquides)	:	Non classé comme danger d'inflammabilité
Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure	:	Donnée non disponible
Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure	:	Donnée non disponible
Pression de vapeur	:	< 0.01 hPa (20 °C)
Densité de vapeur relative	:	Plus lourd que l'air.
Densité relative	:	Donnée non disponible
Densité	:	0.96 gcm <sup>3</sup> (20 °C)
Solubilité(s) Hydrosolubilité	:	insoluble

## MasterFlow 649 GROUT PART B

Version 2.0      Date de révision: 11/22/2021      Numéro de la FDS: 000000261487      Date de dernière parution: 08/28/2020  
Date de la première version publiée: 08/28/2020

---

Solubilité dans d'autres solvants	:	Donnée non disponible
Coefficient de partage: n-octanol/eau	:	Non applicable aux mélanges.
Température d'auto-inflammabilité	:	321 °C Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.
Température de décomposition	:	Aucune décomposition, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.
Viscosité		
Viscosité, dynamique	:	Donnée non disponible
Viscosité, cinématique	:	Donnée non disponible
Propriétés explosives	:	Non explosif
Propriétés comburantes	:	Du fait de sa structure, le produit n'est pas classé comme comburant
Point de sublimation	:	Donnée non disponible
Poids moléculaire	:	Non applicable

---

**SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ**

Réactivité	:	Pas de réactions dangereuses, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.
Stabilité chimique	:	Le produit est stable, lorsque les prescriptions/recommandations pour le stockage sont respectées.
Possibilité de réactions dangereuses	:	Le produit est stable, lorsque les prescriptions/recommandations pour le stockage sont respectées.
Conditions à éviter	:	Voir la rubrique 7 de la FDS - Manipulation et stockage.
Matières incompatibles	:	Agents oxydants alcalis forts Acides
Produits de décomposition dangereux	:	Aucun produit de décomposition dangereux, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.



## MasterFlow 649 GROUT PART B

Version 2.0      Date de révision: 11/22/2021      Numéro de la FDS: 000000261487      Date de dernière parution: 08/28/2020  
Date de la première version publiée: 08/28/2020

---

**SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES****Toxicité aiguë**

Nocif en cas d'ingestion.  
Toxique par inhalation.

**Produit:**

Toxicité aiguë par voie orale : Estimation de la toxicité aiguë: 1,948 mg/kg  
Méthode: Méthode de calcul

Toxicité aiguë par inhalation : Estimation de la toxicité aiguë: 8.26 mg/l  
Durée d'exposition: 4 h  
Atmosphère de test: vapeur  
Méthode: Méthode de calcul

**Corrosion cutanée/irritation cutanée**

Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

**Lésions oculaires graves/irritation oculaire**

Provoque de graves lésions des yeux.

**Sensibilisation respiratoire ou cutanée****Sensibilisation cutanée**

Peut provoquer une allergie cutanée.

**Sensibilisation respiratoire**

Non classé sur la base des informations disponibles.

**Mutagenicité sur les cellules germinales**

Non classé sur la base des informations disponibles.

**Cancérogénicité**

Non classé sur la base des informations disponibles.

**Toxicité pour la reproduction**

Susceptible de nuire au fœtus.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

Peut irriter les voies respiratoires.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**

Non classé sur la base des informations disponibles.

**Toxicité par aspiration**

Non classé sur la base des informations disponibles.

**Information supplémentaire****Produit:**

Remarques : Le produit n'a pas été testé. Les données toxicologiques sont déduites des propriétés des différents constituants.

## MasterFlow 649 GROUT PART B

Version 2.0      Date de révision: 11/22/2021      Numéro de la FDS: 000000261487      Date de dernière parution: 08/28/2020  
Date de la première version publiée: 08/28/2020

---

**SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES****Écotoxicité****Produit:****Évaluation Ecotoxicologique**

Toxicité aiguë pour le milieu aquatique : Très toxique pour les organismes aquatiques.

Toxicité chronique pour le milieu aquatique : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**Composants:****Acides gras, tall-oil, produits de réaction avec de la tétraéthylènepentamine:**

Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique) : 10

Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique) : 1

**Persistance et dégradabilité**

Donnée non disponible

**Potentiel de bioaccumulation**

Donnée non disponible

**Mobilité dans le sol**

Donnée non disponible

**Autres effets néfastes****Produit:**

Information écologique supplémentaire : Ne pas laisser pénétrer le produit dans l'environnement sans contrôle.  
Le produit n'a pas été testé. Les données concernant l'écotoxicologie sont déduites des propriétés des différents constituants.

---

**SECTION 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION****Méthodes d'élimination**

Déchets de résidus : Eliminer conformément aux prescriptions des autorités locales.  
Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

Emballages contaminés : Les emballages usagés doivent être vidés de façon optimale et être éliminés comme le produit.

## MasterFlow 649 GROUT PART B

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 08/28/2020
2.0	11/22/2021	000000261487	Date de la première version publiée: 08/28/2020

## SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

## Réglementations internationales

**UNRTDG**

Numéro ONU	: UN 2735
Nom d'expédition des Nations unies	: AMINES LIQUIDES CORROSIVES, N.S.A.  (DIÉTHYLÈNETRIAMINE, TRIÉTHYLÈNETÉTAMINE, ACIDES GRAS DE TALLOL, PRODUITS DE RÉACTION AVEC LA TÉTRAÉTHYLÈNEPENTAMINE)
Classe	: 8
Groupe d'emballage	: II
Étiquettes	: 8

**IATA-DGR**

UN/ID No.	: UN 2735
Nom d'expédition des Nations unies	: AMINES, LIQUID, CORROSIVE, N.O.S.  (DIETHYLENETRIAMINE, TRIETHYLENETETRAMINE)
Classe	: 8
Groupe d'emballage	: II
Étiquettes	: Corrosive
Instructions de conditionnement (avion cargo)	: 855
Instructions de conditionnement (avion de ligne)	: 851

**Code IMDG**

Numéro ONU	: UN 2735
Nom d'expédition des Nations unies	: AMINES, LIQUID, CORROSIVE, N.O.S. (DIETHYLENETRIAMINE, TRIETHYLENETETRAMINE, FATTY ACIDS, TALL-OIL, REACTION PRODUCTS WITH TETRAETHYLENEPENTAMINE)
Classe	: 8
Groupe d'emballage	: II
Étiquettes	: 8
EmS Code	: F-A, S-B
Polluant marin	: oui

**Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC**

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

## Réglementation nationale

**TDG**

Numéro ONU	: UN 2735
Nom d'expédition des Nations unies	: AMINES LIQUIDES CORROSIVES, N.S.A. (DIÉTHYLÈNETRIAMINE, TRIÉTHYLÈNETÉTAMINE, ACIDES GRAS DE TALLOL, PRODUITS DE RÉACTION AVEC LA TÉTRAÉTHYLÈNEPENTAMINE)
Classe	: 8
Groupe d'emballage	: II

## MasterFlow 649 GROUT PART B

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 08/28/2020
2.0	11/22/2021	000000261487	Date de la première version publiée: 08/28/2020

Étiquettes	:	8
Code ERG	:	153
Polluant marin	:	non

**Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

La(Les) classification(s) de transport fournie(s) ici servent uniquement à des fins d'information et est(sont) basé(e)s sur les propriétés des matières non emballées, tel que décrit dans la fiche des caractéristiques de sécurité. Les classifications de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles des emballages et les variations dans les réglementations régionales ou nationales.

**SECTION 15. INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION****Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:**

TSCA	:	Toutes les substances sont notifiées actives sur l'inventaire de la loi sur le contrôle des substances toxiques (TSCA)
DSL	:	Tous les composants de ce produit sont sur la liste canadienne LIS

**SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS****Texte complet pour autres abréviations**

29 CFR 1910.1000 (Table Z-1-A)	:	OSHA - Tableau Z-1-A (29 CFR 1910.1000) (US)
ACGIH	:	USA. ACGIH ACGIH, valeurs limites d'exposition (TLV)
ACGIHTLV	:	Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux - concentrations maximales admissible (US)
CA AB OEL	:	Canada. Alberta, Code de santé et de sécurité au travail (tableau 2 : VLE)
CA BC OEL	:	Canada. LEP Colombie Britannique
CA ON OEL	:	Tableau de l'Ontario: Limites d'exposition professionnelle pris en vertu de la loi sur la santé et la sécurité au travail.
CA QC OEL	:	Québec. Règlement sur la santé et la sécurité du travail, Annexe 1 Partie 1: Valeurs d'exposition admissibles des contaminants de l'air
NIOSH	:	NIOSH Guide de Poche sur les risques chimiques (US)
29 CFR 1910.1000 (Table Z-1-A) / VME	:	Valeur Limite d'Exposition Professionnelle (8 heures)
ACGIH / TWA	:	8 heures, moyenne pondérée dans le temps
ACGIHTLV / VME	:	Valeur Limite d'Exposition Professionnelle (8 heures)
CA AB OEL / TWA	:	Limite d'exposition professionnelle de 8 heures
CA BC OEL / TWA	:	Moyenne pondérée dans le temps de 8 h
CA ON OEL / LMPT	:	Limite moyenne pondéréé dans le temps (LMPT)
CA QC OEL / VEMP	:	Valeur d'exposition moyenne pondérée
NIOSH / valeur REL	:	Valeur limite d'exposition recommandée (REL):

AIRC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ANTT - Agence nationale pour le transport par terre du Brésil; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Insti-

## MasterFlow 649 GROUT PART B

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 08/28/2020
2.0	11/22/2021	000000261487	Date de la première version publiée: 08/28/2020

---

tut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; ERG - Guide d'intervention d'urgence; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; Nch - Norme chilienne; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NOM - Norme Officielle mexicaine; NTP - Programme de toxicologie national; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TDG - Transport des marchandises dangereuses; TECI - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; UNRTDG - Recommandations des Nations Unies relatives au transport des marchandises dangereuses; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable; WHMIS - Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail

Date de révision : 11/22/2021  
Format de la date : mm/jj/aaaa

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommé désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

CA / FR